



IL FAUT SE PROTÉGER LES OREILLES AUSSI.

Vous n'oubliez probablement pas votre casque protecteur ou vos bottes de travail, mais avez-vous pensé à vous protéger les oreilles? Les machines sur un chantier sont souvent plus bruyantes que le niveau sécuritaire de 70 décibels. Avec le temps, ce bruit pourrait provoquer un dommage auditif.

À la maison, au travail, au centre de conditionnement physique, n'importe où : vous pourriez endommager votre ouïe chaque jour sans le savoir. Pour en apprendre plus, visitez travailsecuritairenb.ca.